



Départ date d'un préavis d'un logement

Par **Jean**, le **05/12/2008** à **22:22**

Bonjour,

J'ai envoyé ma lettre de préavis en lettre recommandée de mon ancien logement le 08 août 2008, l'agence l'ayant récupéré que le 21 août 2008, soit 13 jours après, me demande de payer jusqu'au 21 novembre, je croyais que s'était la date du tampon portée sur le recommandé qui définissait le départ du préavis et pas la date de réception.

pouvez vous me dire à qu'elle date faut il se référer.

Merci d'avance de votre réponse.